

Canadian  
Political  
Science  
Association



Association  
canadienne  
de science  
politique

#204 - 260, Dalhousie Ottawa ON K1N 7E4  
Telephone/Téléphone : (613) 562-1202 Fax/Télécopieur : (613) 241-0019  
Email/Courriel : [cpsa-acsp@cpsa-acsp.ca](mailto:cpsa-acsp@cpsa-acsp.ca)

## **Note à l'intention des participants**

***Dans le présent document, le masculin est utilisé comme générique dans le seul but d'éviter d'alourdir le texte.***

Responsabilités des divers participants avant et pendant le congrès annuel de l'ACSP

### **Présidents**

Le président est responsable du bon déroulement de chaque séance. Le succès d'une séance dépend souvent de l'aptitude du président à limiter la durée des exposés et des questions de l'auditoire.

Les principales responsabilités du président sont les suivantes :

- au nom des commentateurs et des autres conférenciers, se renseigner sur l'état d'avancement et la date d'envoi des communications en retard (après le 23 mai);
- prendre connaissance du contenu des communications;
- arriver d'avance à la séance et s'entendre avec les participants sur l'ordre de présentation et le temps imparti à chacun – normalement, 15 minutes pour les communications et 10 minutes pour les commentateurs;
- commencer la séance à l'heure prévue par une brève présentation du thème de la séance et, dans la mesure du possible, des liens entre les communications;
- présenter chaque participant en donnant son nom et son établissement d'attache;
- respecter le temps imparti à chaque conférencier et à chaque commentateur;
- lever la séance à l'heure fixée afin de libérer le local pour la séance suivante.

Les présidents sont tenus de signaler toute absence d'un conférencier ou d'un commentateur.

Pour les séances où des commentateurs sont censés préparer à l'avance leur analyse, le président peut à son gré annuler la participation de tout auteur qui n'aurait pas soumis une copie de sa communication aux commentateurs d'ici le 23 mai.

Veillez également noter les règles suivantes :

1. Le congrès de l'ACSP aura lieu durant le Congrès des sciences humaines. Toutes les personnes qui participent au congrès de l'ACSP doivent s'inscrire au Congrès des sciences humaines et au congrès de l'ACSP. Les participants qui ne le font pas entraînent une perte de revenus pour l'ACSP et une augmentation éventuelle des frais d'inscription au Congrès des sciences humaines. En ne payant pas, les participants privent l'ACSP d'un soutien financier indispensable et pénalisent leurs collègues qui s'inscrivent en leur faisant payer des frais plus élevés.
2. Chaque participant doit effectuer ses réservations d'avion, de train, d'hôtel ou autres.
3. Les présidents de séance ne sont pas tenus d'être membres de l'ACSP, mais ils sont chaleureusement invités à le devenir. De plus amples renseignements sur l'adhésion à l'ACSP sont disponibles au [http://www.cpsa-acsp.ca/membership\\_f.php](http://www.cpsa-acsp.ca/membership_f.php).

## **Commentateurs**

Les commentateurs doivent préparer à l'avance des critiques pertinentes sur l'importance et la contribution des communications présentées lors des séances.

Les principales responsabilités du commentateur sont les suivantes :

- arriver d'avance au local de la séance pour participer aux échanges informels au sujet de l'ordre de présentation et du temps alloué aux participants (normalement, une période de 10 minutes est prévue pour les commentaires);
- situer ses remarques dans un contexte suffisamment général pour susciter les questions d'un auditoire qui n'a habituellement pas lu la communication au préalable.

Voici quelques indications qui peuvent orienter les commentateurs :

- (1) comme les membres de l'auditoire n'ont probablement pas lu la communication, il est bon de commencer en rappelant l'objet principal de la communication ainsi que ses aspects les plus remarquables;
- (2) centrer les remarques sur le principal argument de l'auteur;
- (3) indiquer si cet argument paraît convaincant;
- (4) parler des mérites et des lacunes de la communication;
- (5) terminer en parlant des liens entre les communications.

Après avoir consulté le responsable de section, vous pouvez refuser de discuter de toute communication qui vous serait parvenue trop tardivement pour vous permettre d'élaborer un commentaire dans des conditions acceptables.

Veuillez également noter les règles suivantes :

1. Le congrès de l'ACSP aura lieu durant le Congrès des sciences humaines. Toutes les personnes qui participent au congrès de l'ACSP doivent s'inscrire au Congrès des sciences humaines et au congrès de l'ACSP. Les participants qui ne le font pas entraînent une perte de revenus pour l'ACSP et une augmentation éventuelle des frais d'inscription au Congrès des sciences humaines. En ne payant pas, les participants privent l'ACSP d'un soutien financier indispensable et pénalisent leurs collègues qui s'inscrivent en leur faisant payer des frais plus élevés.
2. Chaque participant doit effectuer ses réservations d'avion, de train, d'hôtel ou autres.
3. Les commentateurs ne sont pas tenus d'être membres de l'ACSP, mais ils sont chaleureusement invités à le devenir. De plus amples renseignements sur l'adhésion à l'ACSP sont disponibles au [http://www.cpsa-acsp.ca/membership\\_f.php](http://www.cpsa-acsp.ca/membership_f.php).

## **Conférenciers – Communications**

Si votre projet est accepté, les informations concernant la séance à laquelle vous participerez seront disponibles dans le programme en ligne. Avant la publication du programme, vous aurez la possibilité de modifier le titre et le résumé de votre communication à l'aide du système en ligne.

Responsabilités des conférenciers :

- Faire parvenir des copies de leurs textes à toutes les autres personnes participant à leur séance d'ici le 23 mai au plus tard. Les adresses de courriel seront indiquées dans le programme. Tout conférencier qui ne se conforme pas à cette exigence risque de voir sa communication exclue du programme par le président de la séance. En outre, un commentateur qui n'aurait pas reçu dans les délais une copie de la communication n'est pas tenu de préparer un commentaire; les personnes assistant à la séance en seraient ainsi privées. Une copie en format PDF de la communication doit être envoyée à chacune des personnes suivantes :
  - a. responsable de section;
  - b. président de séance;
  - c. commentateur(s);

- d. tout autre participant à la séance;
- e. secrétariat de l'ACSP pour le téléchargement sur le site Web de l'ACSP.
- Voir à ce que le texte soit dactylographié À SIMPLE INTERLIGNE et ne dépasse pas – comme pour la RCSP – 8 000 mots (incluant les notes et annexes).
- Préparer un document qui regroupe les points saillants de leurs communications. Une bonne présentation constitue la base d'une séance réussie.

Voici quelques lignes directrices pour la préparation d'une présentation orale (habituellement de 15 minutes) :

- (1) Ne jamais lire une communication mot à mot. De telles présentations sont souvent monotones. De plus, le temps imparti étant limité, l'auteur qui lit son texte sera souvent interrompu par le président avant d'avoir atteint le point crucial de son exposé.
- (2) Il est préférable de donner les grandes lignes : but de la recherche, méthodologie, principales observations et conclusions ou recommandations. Le temps alloué à chacun de ces points peut varier selon l'importance que l'auteur leur attribue. Il est conseillé à tout conférencier inexpérimenté de se préparer un texte de 5 pages dactylographiées.

Veillez également noter les règles suivantes :

1. Pour les exposés acceptés et ayant un seul auteur ou plusieurs auteurs, chaque auteur doit avoir acquitté sa cotisation à l'Association canadienne de science politique (ACSP) d'ici le 31 mars, qu'il participe ou non au congrès. Des exemptions de cotisation seront accordées par le secrétariat de l'ACSP aux invités du comité du programme et aux étrangers qui peuvent fournir la confirmation qu'ils sont membres en règle de leur association nationale. Le secrétariat de l'ACSP communiquera avec tous les non-membres à ce sujet avant la date limite du 31 mars. Si vous devez devenir membre, vous trouverez de plus amples renseignements au [http://www.cpsa-acsp.ca/membership\\_f.php](http://www.cpsa-acsp.ca/membership_f.php).
2. Le congrès de l'ACSP aura lieu durant le Congrès des sciences humaines. Toutes les personnes qui participent au congrès de l'ACSP doivent s'inscrire au Congrès des sciences humaines et au congrès de l'ACSP. Les participants qui ne le font pas entraînent une perte de revenus pour l'ACSP et une augmentation éventuelle des frais d'inscription au Congrès des sciences humaines. En ne payant pas, les participants privent l'ACSP d'un soutien financier indispensable et pénalisent leurs collègues qui s'inscrivent en leur faisant payer des frais plus élevés.
3. Chaque participant doit effectuer ses réservations d'avion, de train, d'hôtel ou autres.

### **Auteurs – Présentations visuelles**

Cliquez [ICI](#) pour le mandat du Prix de l'ACSP pour une présentation visuelle

### **Séance(s) réservée(s) aux présentations visuelles - Directives**

1. Les présentations visuelles doivent comprendre les renseignements suivants :
  - le titre et le nom de l'auteur ou des auteurs;
  - le résumé (en gros caractères);
  - une introduction au thème de la recherche, les méthodes (s'il y a lieu), les résultats et une courte bibliographie;
  - tout tableau ou chiffre qui montre les résultats de la recherche.
2. Les dimensions des présentations visuelles doivent être de 3 pi x 4 pi. À part ces dimensions, il n'y a pas de format particulier à respecter pour l'affichage de la présentation visuelle ou

l'exposé de trois minutes (voir les sections 4, 5 et 6 ci-dessous). Les juges encouragent la créativité, la clarté et la contribution à la discipline et ce sont ces aspects qui seront évalués.

3. Un panneau mesurant 4 pi de haut et 6 pi de large sera fourni aux auteurs. Il est prévu que chaque panneau comprendra quatre présentations visuelles (deux de chaque côté). Des punaises seront également disponibles, mais les auteurs peuvent s'ils le désirent apporter leur propre matériel de fixation.
4. Les auteurs des présentations visuelles :
  - sont priés de se rappeler que les représentations visuelles des résultats sont plus efficaces qu'un texte (cliquer [ICI](#) pour voir les présentations visuelles primées et les finalistes des concours antérieurs);
  - doivent envoyer une version en format PDF de leur présentation visuelle au [secrétariat de l'ACSP](#) en vue de son téléversement sur le site Web de l'ACSP **une semaine** avant le début du congrès;
  - doivent préparer leur présentation visuelle en vue de son affichage et être présents lors de leur séance s'ils désirent être pris en considération pour l'attribution du prix;
  - sont tenus de préparer un exposé de trois minutes pour les juges.
5. L'exposé NE DOIT PAS dépasser trois minutes. Des points seront déduits si la durée de l'exposé est de plus de trois minutes et l'auteur se verra demander d'arrêter son topo.
6. Il est permis de pré-enregistrer son exposé et de le présenter aux juges. Si cette option est choisie, il incombe aux auteurs des présentations visuelles d'apporter tout outil technologique servant à l'écoute de la présentation pré-enregistrée.
7. Le jury ira voir chaque présentation visuelle et l'évaluera à l'aide des critères suivants, qui ont été approuvés lors de la réunion du conseil d'administration du 3 décembre 2005 : impact visuel, clarté et contribution à la discipline (voir l'[ANNEXE II](#)).
8. Le responsable de la section des présentations visuelles enverra
  - par courriel au [secrétariat](#) de l'ACSP et aux étudiants participant à ce concours le nom du lauréat d'ici midi, le jour du dîner du président;
  - un courriel distinct au [secrétariat](#) de l'ACSP et au lauréat d'ici midi, le jour du dîner du président, afin de l'inviter au dîner;
  - un commentaire de 100 mots qui sera affiché sous le titre « Extrait du rapport du jury » sur le site Web de l'ACSP (cliquez [ICI](#) pour voir les commentaires précédents) au plus tard une semaine après le congrès.
9. Un billet aura été réservé pour le lauréat au cas où il n'en aurait pas déjà acheté un. Le lauréat devra acquitter le billet auprès du [secrétariat de l'ACSP](#) dès que possible.
10. Les adresses de courriel figurant dans le programme en ligne seront utilisées pour communiquer avec les auteurs des présentations visuelles. Les auteurs des présentations visuelles qui n'auront pas accès à leurs courriels durant le congrès seront priés de fournir un numéro de téléphone au [secrétariat](#) de l'ACSP **une semaine** avant le congrès.
11. Si le lauréat ne peut assister au dîner, il pourra aller chercher son prix au bureau d'information de l'ACSP jusqu'au dernier jour du congrès. Si le lauréat ne peut venir chercher son prix, il lui sera posté après le congrès par le [secrétariat de l'ACSP](#).
12. Si le lauréat le désire, la présentation visuelle primée pourra être affichée au bureau d'information de l'ACSP jusqu'au dernier jour du congrès.

Veuillez également noter les règles suivantes :

1. Pour les présentations visuelles acceptées et ayant un seul auteur ou plusieurs auteurs, chaque auteur doit avoir acquitté sa cotisation à l'ACSP d'ici le 31 mars, qu'il participe ou non au congrès. Des exemptions de cotisation seront accordées par le secrétariat de l'ACSP aux invités du comité du programme et aux étrangers qui peuvent fournir la confirmation qu'ils sont membres en règle de leur association nationale. Le secrétariat de l'ACSP communiquera avec tous les non-membres à ce sujet avant la date limite du 31 mars. Si vous devez devenir membre, vous trouverez de plus amples renseignements au [http://www.cpsa-acsp.ca/membership\\_f.php](http://www.cpsa-acsp.ca/membership_f.php).
2. Le congrès de l'ACSP aura lieu durant le Congrès des sciences humaines. Toutes les personnes qui participent au congrès de l'ACSP doivent s'inscrire au Congrès des sciences humaines et au congrès de l'ACSP. Les participants qui ne le font pas entraînent une perte de revenus pour l'ACSP et une augmentation éventuelle des frais d'inscription au Congrès des sciences humaines. En ne payant pas, les participants privent l'ACSP d'un soutien financier indispensable et pénalisent leurs collègues qui s'inscrivent en leur faisant payer des frais plus élevés.
3. Chaque participant doit effectuer ses réservations d'avion, de train, d'hôtel ou autres.

### **Compétition « Ma thèse en trois minutes » pour les étudiants diplômés**

Cliquez [ICI](#) pour le mandat de « Ma thèse en trois minutes »

### **Prix de l'ACSP dans le cadre de la compétition « Ma thèse en trois minutes à l'intention des étudiants diplômés » - Directives – Critères de sélection**

1. Consignes pour les concurrents :
  - Les concurrents sont censés préparer un exposé de trois minutes pour les jurys; les concurrents qui dépasseront la limite **maximale** de trois minutes seront éliminés.
  - Les concurrents devraient noter qu'ils présenteront leur exposé sur leur mémoire ou thèse en trois minutes à un jury de non-spécialistes (finales). Les exposés devraient donc être captivants et présentés dans un langage accessible (cliquez [ICI](#) pour voir l'exposé primé et les finalistes des compétitions antérieures).
  - Les concurrents n'ont le droit d'utiliser qu'une seule diapositive PowerPoint statique pour étoffer leur présentation (pas de transition, aucune animation ni aucun mouvement de quelque nature que ce soit). Aucun autre média électronique (par ex., fichiers sonores ou vidéo), ni aucun autre accessoire ne sont permis.
  - Les concurrents doivent être disponibles pour participer aux deux premières rondes de la compétition (qui ont habituellement lieu au cours des deux premiers jours du congrès), puis à la compétition finale (les « finales ») (qui aura lieu le dernier jour du congrès).
  - Chaque concurrent doit envoyer par courriel au **Secrétariat de l'ACSP une semaine** avant le début du congrès les renseignements suivants :
    - un message indiquant qu'il autorise l'ACSP à faire une vidéo de son exposé au cours des « finales » et de l'afficher sur le site Web de l'ACSP après le congrès;
    - un résumé (maximum de 300 mots) en français et en anglais de son exposé en vue de sa distribution aux membres du jury.
2. Le nombre maximal de rondes préliminaires sera de quatre, le nombre de concurrents dans chaque ronde et le nombre de jurys préliminaires étant fonction du nombre d'exposés soumis et

de la décision du président ou des coprésidents de la section Enseignement et pratique professionnelle. Il y a habituellement quatre concurrents dans les « finales ».

3. Le jury (ou les jurys) préliminaires(s) lors des rondes initiales et le jury du prix lors des finales évalueront les exposés à l'aide de la grille de la compétition 3MT™ officielle de l'University of Queensland.
4. La grille d'évaluation :
  - porte sur deux aspects : a) compréhension et contenu, et b) style de communication et aptitude à captiver l'auditoire;
  - regroupe 12 questions évaluées sur une échelle de 0 (non conforme) à 5 (exceptionnel).
5. Le jury (ou les jurys) préliminaires(s) des rondes initiales disposera/disposeront d'une brève période de temps après les exposés pour remplir son/leur grille d'évaluation.
6. Un membre du jury a la responsabilité du calcul initial des scores et un deuxième membre du jury confirme l'exactitude du calcul.
7. Le concurrent qui aura obtenu le score le plus élevé participera aux finales. Dans la mesure du possible, le jury choisit le(s) finaliste(s) à l'unanimité. Si le jury n'arrive pas à trouver un consensus, le président ou les coprésidents de la section Enseignement et pratique professionnelle se joindra/joindront au jury et le(s) finaliste(s) sera/seront choisi(s) par un vote majoritaire.
8. Les membres du jury pour les finales :
  - ne délibéreront pas au sujet des exposés;
  - disposeront d'une brève période de temps après les exposés pour remplir leur grille d'évaluation.
9. Un membre du jury a la responsabilité du calcul initial des scores et un deuxième membre du jury confirme l'exactitude du calcul.
10. Le(s) concurrent(s) ayant obtenu le score le plus élevé remporte(nt) la compétition.
11. Le président ou les coprésidents de la section Enseignement et pratique professionnelle doit/doivent envoyer par courriel :
  - les noms du lauréat et des finalistes au **Secrétariat de l'ACSP** dès la fin de la compétition;
  - un commentaire de 100 mots qui sera affiché sous le titre « Extrait du rapport du jury » sur le site Web de l'ACSP (cliquez **ICI** pour voir les commentaires précédents) au plus tard une semaine après le congrès.

Veuillez également noter les règles suivantes :

1. Pour les exposés acceptés et ayant un seul auteur ou plusieurs auteurs, chaque auteur doit avoir acquitté sa cotisation à l'ACSP d'ici le 31 mars, qu'il participe ou non au congrès. Des exemptions de cotisation seront accordées par le secrétariat de l'ACSP aux invités du comité du programme et aux étrangers qui peuvent fournir la confirmation qu'ils sont membres en règle de leur association nationale. Le secrétariat de l'ACSP communiquera avec tous les non-membres à ce sujet avant la date limite du 31 mars. Si vous devez devenir membre, vous trouverez de plus amples renseignements au [http://www.cpsa-acsp.ca/membership\\_f.php](http://www.cpsa-acsp.ca/membership_f.php).
2. Le congrès de l'ACSP aura lieu durant le Congrès des sciences humaines. Toutes les personnes qui participent au congrès de l'ACSP doivent s'inscrire au Congrès des sciences humaines et au congrès de l'ACSP. Les participants qui ne le font pas entraînent une perte de revenus pour

l'ACSP et une augmentation éventuelle des frais d'inscription au Congrès des sciences humaines. En ne payant pas, les participants privent l'ACSP d'un soutien financier indispensable et pénalisent leurs collègues qui s'inscrivent en leur faisant payer des frais plus élevés.

3. Chaque participant doit effectuer ses réservations d'avion, de train, d'hôtel ou autres.

### **Conférenciers – Table ronde**

Si votre projet est accepté, les informations concernant la séance à laquelle vous participerez seront disponibles dans le programme en ligne. . Avant la publication du programme, vous aurez la possibilité de modifier le titre et le résumé de votre communication à l'aide du système en ligne.

Veillez également noter les règles suivantes :

1. Le congrès de l'ACSP aura lieu durant le Congrès des sciences humaines. Toutes les personnes qui participent au congrès de l'ACSP doivent s'inscrire au Congrès des sciences humaines et au congrès de l'ACSP. Les participants qui ne le font pas entraînent une perte de revenus pour l'ACSP et une augmentation éventuelle des frais d'inscription au Congrès des sciences humaines. En ne payant pas, les participants privent l'ACSP d'un soutien financier indispensable et pénalisent leurs collègues qui s'inscrivent en leur faisant payer des frais plus élevés.
2. Chaque participant doit effectuer ses réservations d'avion, de train, d'hôtel ou autres.
3. Les conférenciers participant à une table ronde ne sont pas tenus d'être membres de l'ACSP, mais ils sont chaleureusement invités à le devenir. De plus amples renseignements sur l'adhésion à l'ACSP sont disponibles au [http://www.cpsa-acsp.ca/membership\\_f.php](http://www.cpsa-acsp.ca/membership_f.php).

### **Congressistes**

1. Les congressistes sont priés de se conformer aux règlements établis par l'université hôte, d'éviter de parler dans les couloirs près des salles où il y a des présentations en cours et de ne pas sortir des salles avant que tous les conférenciers aient présenté leur communication.
2. Le congrès de l'ACSP aura lieu durant le Congrès des sciences humaines. Toutes les personnes qui participent au congrès de l'ACSP doivent s'inscrire au Congrès des sciences humaines et au congrès de l'ACSP. Les participants qui ne le font pas entraînent une perte de revenus pour l'ACSP et une augmentation éventuelle des frais d'inscription au Congrès des sciences humaines. En ne payant pas, les participants privent l'ACSP d'un soutien financier indispensable et pénalisent leurs collègues qui s'inscrivent en leur faisant payer des frais plus élevés